



DOCTEUR
Denis ROGER

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ CONCERNANT UN ACTE MÉDICAL À VISÉE ESTHÉTIQUE

LE DOCTEUR ROGER Denis Dermatologue

Compétence de façon exclusive en dermatologie vénéréologie délivrée par le Conseil national de l'Ordre des Médecins de la Haute Vienne

No inscription à l'Ordre des Médecins : 10003982732

Possesseur d'une assurance en responsabilité civile professionnelle en dermatologie vénéréologie et lasers dermatologiques.

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



Le présent document a pour objet de donner à la personne examinée toutes les informations pratiques utiles à sa prise de décision concernant l'acte envisagé exposé ci-dessous :

TRAITEMENT DE DÉTATOUAGE AVEC LE LASER PICOPLUS

Ce formulaire a été conçu afin de vous fournir toutes les informations nécessaires à la prise d'une décision éclairée avant un détatouage au laser PICOPLUS, 1064nm/532nm/660nm/595nm, 450 ps.

Si vous avez des questions ou si vous ne comprenez pas une partie de ce consentement, n'hésitez pas à nous le demander.

NOM DU PATIENT : _____ Prénom : _____ Âge : _____

J'autorise Dr _____ à effectuer les traitements de DÉTATOUAGE au PICOPLUS, laser picoseconde 1064nm/532nm.

Type de tatouage : _____

Localisation du tatouage : _____

Acte de plus en plus réalisé dans le monde, le détatouage permet d'effacer un tatouage que l'on regrette ou qui n'a plus son aspect d'origine. Il est aujourd'hui possible de faire machine arrière et de retrouver une peau nue, sans tatouages.

Cette indication nécessite plusieurs séances. Il faudra compter en moyenne, entre 6 à 12 sessions étalées sur un cycle de deux ans. Plus le tatouage est superficiel, plus rapidement il disparaîtra. Toutefois, les tatouages professionnels comme les tribaux ou les multicolores demandent plus de temps de traitement.

Je comprends que le résultat des séances de détatouage est dépendant de la qualité de l'encre utilisée, des mélanges de couleurs, de la profondeur et de la densité de celui-ci.

Je comprends également que les tatouages en "relief" présentant des quantités d'encre importantes seront plus difficiles à enlever et que les "traumatismes" liés au geste du tatoueur peuvent laisser apparaître des petites cicatrices fibrosées.

Noter que les tatouages cosmétiques comme les maquillages permanents et semi-permanents, et les tatouages très colorés présentent un risque de virage de couleur transitoire.

Le détatouage des sourcils dermo-pigmentés est possible mais long, avec une couleur « virant » quasi systématiquement au vert/marron/rouge/foncé. Ce changement transitoire de pigmentation est généralement observé après 2 ou trois traitements. Il est également possible d'observer un blanchiment transitoire de la pilosité sur la zone traitée.

CONTRE-INDICATIONS

- Grossesse (Principe de précaution)
- Peaux bronzées, ou exposées récemment au soleil (dans le mois précédant). **La peau doit être complètement débronzée pour détatouer les couleurs rouge/orange/vert/bleu/violet.**
- Application d'autobronzants / séances d'U.V/ Prise de Béta-carotènes sous toutes ses formes (régime riche en légumes oranges, compléments alimentaires) un mois avant la séance **pour détatouer les couleurs rouge/orange/vert/bleu/violet.**
- Pathologies ou médicaments entraînant un trouble de la cicatrisation
- Naevus (grain de beauté) ou lésions suspecte sur la zone traitée
- Anticoagulants/antiagrégants (contre-indication relative)
- Peaux fragilisées, lésées, infectées
- Traitement préalable aux sels d'or par voie parentérale (aurothiomalate de sodium), chrysothérapie.>> Risque de chrysiase localisée.

ÊTRE PARTICULIÈREMENT VIGILANT

- Utilisation de préparation à base de vitamine A, rétinoïdes 48h avant la séance
- Application ou prise par voie orale d'huiles essentielles dans la semaine
- Sauna, hammam, gommage 72 heures avant la séance

Il est important de signaler toute prise médicamenteuse.

PRINCIPE D'ACTION DU DÉTATOUAGE

Technologie aux impulsions ultra courtes, le laser PICOPLUS permet de « pulvériser » les granules d'encre et les particules individuelles composant le tatouage. Elle se brisent en de très fines particules par effet photo acoustique. L'absorption du faisceau laser est sélective au pigment du tatouage, sans léser les tissus environnants. La longueur d'onde utilisée dépend de la couleur du tatouage, de l'exposition solaire et du phototype du patient.

Généralement, tous les traitements débutent avec deux à trois séances en Nd: Yag (1064 nm).

Afin de traiter les couleurs foncées comme : le noir, le marron ou le bleu foncé, la longueur d'onde 1064 nm est indiquée.

Pour traiter les couleurs rouges et oranges, le praticien passe à la longueur d'ondes 532 nm.

Le bleu, le bleu turquoise, le violet et le vert peuvent faire appel à des longueurs d'ondes spécifiques : 585 et 660 nm. Cependant, pour

TRAITEMENT DE DÉTATOUAGE AVEC LE LASER PICOPLUS

détatouer ces couleurs, il faudra que le patient ne se soit pas exposé au soleil récemment et qu'il n'ait pas la peau bronzée. Ces longueurs d'ondes ne s'utilisent que sur les phototypes I à IV.

Pour fragmenter la totalité de l'encre contenue dans le tatouage il faudra compter plusieurs séances. Plus le tatouage sera dense en encre, foncé et profond, plus il nécessitera de séances pour disparaître. Il est conseillé d'espacer les séances d'au moins un mois pour les premières sessions. Pour les séances de fin de traitement, un intervalle plus grand est recommandé. Ceci, dans le but de laisser le temps au corps d'éliminer naturellement les pigments fragmentés par le laser.

LES ÉTAPES DU DÉTATOUAGE

1. Pour les zones étendues ou sensibles, appliquer une crème anesthésiante topique sous occlusif 1h-1h30 avant la séance. Sur le corps, si la zone présente une pilosité, elle doit être préalablement rasée.
2. Lors de la séance, le praticien retire la crème anesthésiante et désinfecte la zone.
3. Des coques occlusives ou lunettes de protection spécifiques aux longueurs d'ondes utilisées doivent être portées par le patient, le praticien et toute personne présente dans la salle.
4. Le tatouage est balayé par le faisceau laser. En cas de tatouage circulaire autour d'une articulation (doigt, coude, genou, cheville...), la séance doit se faire en deux temps avec un intervalle d'au moins 48h pour qu'un œdème ne comprime pas l'articulation (syndrome des loges). Lorsque le laser balaye la peau, le patient ressent comme des coups d'élastique et entend un claquement franc.
5. Après le passage du laser, la zone présente un blanchiment transitoire. Des petites taches ou légers saignements et un œdème transitoire peuvent apparaître quelques minutes après le traitement.
6. Un corps gras est appliqué puis un pansement peut être fait selon la zone du tatouage.
7. Les 72 heures suivant la séance, il est impératif d'éviter : tout frottement, bain chaud, sport intense et de contact et toute exposition au soleil.

LES SUITES OBSERVÉES

Une réaction purpurique, des croutelles qui tombent entre 7 et 10 jours, des rougeurs, un œdème et une sensation de «coup de soleil» peuvent être ressenties quelques heures jusqu'à 72h après la séance.

Des réactions bulleuses épidermiques sont également parfois observées sans conséquence ni risque cicatriciel.

Il est plus que recommandé de désinfecter la zone et d'appliquer une crème réparatrice pendant les 15 jours au minimum suivant le traitement. L'application d'une protection solaire SPF 50+ pendant un mois doit être rigoureusement respectée. Les soins post traitement doivent être correctement effectués pour garantir une bonne cicatrisation de l'acte.

EFFETS SECONDAIRES POSSIBLES

Il est possible de constater des modifications transitoires de la pigmentation (hyper-hypo pigmentation) qui peuvent rester visibles jusqu'à 6 mois. Les recommandations post-traitement et notamment l'application d'une protection solaire SPF 50+ doivent être correctement suivies pour limiter ce risque d'effet secondaire ; il en est de même pour le risque infectieux, notamment en cas de petites réactions bulleuses. Il est impératif de suivre les consignes post traitements recommandés par votre praticien.

Des démangeaisons peuvent être ressenties les jours suivant le traitement, surtout lors de traitements de tatouages colorés. La couleur rouge est décrite comme pouvant être allergène. Si le tatouage vous démange avant le traitement, une prise d'antihistaminiques avant et après la séance est conseillée.

A ce jour les techniques de détatouage aux lasers d'impulsions ultra courtes sont les plus performantes avec un risque d'effet secondaire cicatriciel minime et extrêmement rare.

La lumière laser (1064nm) peut causer des lésions oculaires. C'est pour cela que le port de coques de protection oculaires est obligatoire pendant la durée du traitement. Les personnes présentes dans la salle doivent également porter des lunettes adaptées.

Je comprends l'indication traitée, la technique utilisée, les traitements alternatifs disponibles, et les avantages de ce traitement.

D'autres effets secondaires, inconnus à ce jour, peuvent également se produire. Il convient de contacter le médecin prescripteur si un effet inattendu apparaît, ou si les symptômes s'amplifient avec le temps.

Je consens _____ à ce que des photographies soient prises pour évaluer l'efficacité du traitement, pour l'éducation médicale et la formation. Aucune photographie révélant mon identité ne sera utilisée sans mon consentement écrit.

Les consignes avant et après la séance ont été discutées avec moi ainsi que les contre-indications au traitement.

Le traitement ainsi que ses avantages et ses risques potentiels, ont tous été expliqués à ma satisfaction. J'ai reçu des réponses à toutes mes questions. Je consens librement au traitement proposé.

CERTIFICAT DE CONSENTEMENT (établi en double exemplaires)

Je soussigné(e) M ou Mme _____ certifie avoir lu et compris toutes les informations contenues dans ce document, et autorise le docteur ROGER à pratiquer un traitement de détatouage avec le laser picoplus sur ma personne ou sur la personne de mon enfant (pour un patient mineur).

Coût de la séance : €

Fait le :

Devis valable 6 mois

Signature du docteur Roger

Signature du patient (ou d'un des parents pour un patient mineur), précédé de l'annotation manuscrite lu et approuvé